

Bruxelles, le 17 janvier 2020
(OR. en)

5317/1/20
REV 1

CDR 6

NOTE POINT "A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Conseil
N° doc. préc.:	14978/19
Objet:	Projet de décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République de Pologne - Adoption

1. Par lettre datée du 12 décembre 2018, le secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la perte de mandat de M. Marek OLSZEWSKI, membre du Comité des régions¹.
2. Conformément à l'article 305 du TFUE, les membres du Comité des régions et leurs suppléants sont nommés, sur proposition de leur État membre, par le Conseil statuant à la majorité qualifiée.

¹ 10408/19.

3. En application de cette disposition, le 6 décembre 2019, le gouvernement polonais a proposé de nommer² en tant que membre pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2020:
 - M. Krzysztof IWANIUK, *Wójt Gminy Terespol*.
 4. Le 15 janvier 2020, le Comité des représentants permanents a suggéré au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision figurant dans le document 14977/19.
 5. Cette décision sera publiée au Journal officiel de l'Union européenne, conformément à l'article 297, paragraphe 2, deuxième alinéa, du TFUE.
-

² 14976/19.